

CCSEHDAA - Comité consultatif des services aux élèves ayant des besoins particuliers

Rencontre du CCSEHDAA 2021-2022 du CSSDM

Mardi 8 mars 2022, à 19 h

Rencontre visioconférence, Zoom

Présents :	Beudet, Diane Bond, Catherine Contant, Marie Côté, Isabelle (en remplacement de M. Benoît Laforest) Coulibaly, Kileka Desjardins, Sophie Doiron, Lucille	Firoud, Sadia (prise de notes) Léveillé, Claudine Ouellet, Anie Roby, Geneviève Saumur, Dominique Poirier, Nathalie
Invitée :	Gélinas, Isabelle (Directrice générale du CSSDM)	
Absents :	Chandonnet, Dominique D'Amours Bélanger, Ève Delaroche, Dominique Dion, Jacinthe	Laforest, Benoît Ledoux, Richard Liotard, Brigitte Ménard, Marie-Claude

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
1	<p>Mot de bienvenue et tour de table</p> <p>Le quorum étant atteint, Mme Kileka Coulibaly, présidente du CCSEHDAA, procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h 04.</p> <p>Elle souhaite la bienvenue aux membres et plus particulièrement à Mme Isabelle Gélinas, Directrice générale du CSSDM, qui est présente à titre d'invitée à cette rencontre.</p> <p>Mot de Mme Gélinas</p> <p>Elle fait part de son enthousiasme de rejoindre l'équipe du CSSDM.</p> <p>Elle précise que son objectif premier est de travailler pour la réussite de tous les élèves.</p> <p>La clientèle EHDAA ne lui est pas inconnue, car elle a travaillé dans le passé aux services éducatifs complémentaires d'un autre CSS. Elle compte réinvestir l'expertise qu'elle a développée au sein de notre organisation. Il s'agit de l'une de ses intentions.</p> <p>Elle explique aussi qu'elle souhaite se rapprocher des écoles et travailler de concert avec les directions d'établissements pour leur permettre d'exploiter au maximum toutes les ressources qui sont mises à leur disposition.</p> <p>Elle souligne que la réussite des élèves passe aussi par le travail en partenariat avec le Conseil d'administration, le Comité de parents ainsi que le CCSEHDAA. Son attente première est de développer des liens de confiance avec ces partenaires et de travailler en collaboration. Une communication ouverte et transparente permettra de faire progresser les différents dossiers. Elle insiste sur l'importance de la réussite de tous les élèves.</p> <p>Réponses aux questions adressées à Mme Gélinas.</p> <p>Mme Saumur soulève un point concernant le plan d'engagement vers la réussite du CCSEHDAA. Elle s'interroge sur le faible taux de diplomation à Montréal qui est en dessous de la moyenne provinciale. Le niveau pour les élèves HDDA se trouve loin des cibles établies pour les autres élèves.</p>			

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>En réponse, Mme Gélinas indique que cela demeure une réelle préoccupation et qu'un travail devra être fait avec la clientèle qui présente des difficultés. Elle note toutefois que les garçons HDAA semblent être les plus vulnérables. Des mesures d'adaptation, qui conviennent à cette clientèle, seront mises en application. Elle informe les membres du CCSEHDAA qu'un nouveau PEVR sera élaboré très prochainement. La clientèle HDAA aura besoin de services et de soutiens particuliers pour augmenter les taux de réussite. Des cibles seront établies. Elle conclut que ce sera l'enjeu du prochain PEVR.</p> <p>Mme Beaudet fait part de l'intérêt qu'elle porte au rôle que peut jouer la communauté au sein des écoles. Elle souhaiterait connaître la position du CSSDM en lien avec ce sujet et les actions qui seront menées.</p> <p>Mme Gélinas considère que la communauté a un rôle important à jouer. Il y a une multitude de choses à mettre en place. Malheureusement, le système d'éducation actuel ne peut pas pallier toutes les problématiques. L'école a besoin de tous les partenaires communautaires. Toutefois, elle signale qu'il y a des limites par rapport à ce qui peut être fait. Elle reconnaît que plus il y a de personnes qui travaillent autour de l'élève, plus ce dernier a de chances de réussir. Elle estime que de bons partenariats sont déjà installés. Il faut les mettre à profit et chercher à en développer de nouveaux.</p> <p>Mme Doiron, directrice générale de l'Institut des troubles d'apprentissage, approuve les derniers propos de Mme Gélinas. Elle précise que cela correspond à la mission et aux engagements de l'Institut qui a pour objectifs de soutenir les parents, les intervenants et les jeunes adultes. Elle mentionne que quatre journées de formation pour les parents seront offertes cette année. Le but est de les accompagner en lien avec des sujets spécifiques. Mme Doiron invite Mme Gélinas à une rencontre pour lui faire connaître la mission de l'Institut et dans le but de travailler en complémentarité avec le CSSDM.</p> <p>Mme Bond, quant à elle, souhaite attirer l'attention de Mme Gélinas sur une étude qui a été réalisée en 2018 et qui a pour titre « <i>Le respect des droits des élèves HDAA et l'organisation des services éducatifs dans le réseau scolaire québécois</i> ». La commission des droits de la personne et droits de la jeunesse avait fait certaines recommandations, mais cela est resté sans suite.</p> <p>Mme Gélinas assure Mme Bond qu'un suivi sera fait concernant cette étude.</p>			

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
2	<p>Adoption de l'ordre du jour La présidente rappelle l'ordre du jour.</p> <p>Modifications : Le point 7 « <i>Suivis comités de travail portant sur le transport et le service de garde</i> » a été reporté à une rencontre ultérieure.</p>	<p>Sur la proposition de Mme Poirier, appuyée par Mme Ouellet, l'ordre du jour modifié est adopté.</p>		<p>Sophie Desjardins : Reporter le point « <i>Suivis comités de travail portant sur le transport et le service de garde</i> » à la rencontre du 13 avril 2022.</p>
3	<p>Adoption du procès-verbal du 9 février 2022 Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.</p>	<p>Le procès-verbal du 9 février 2022 est adopté à l'unanimité.</p>		
4	<p>Suivi du procès-verbal du 9 février 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Point 2 (page 2) – Mme Sophie Desjardins : ajouter le point « Questions du public » dans les prochains ordres du jour du CCSEHDAA. Le point a été ajouté comme convenu. ▪ Point 3 (page 2) – Mme Sophie Desjardins : Apporter la modification au procès-verbal du 25 janvier 2022. La modification a été apportée et la version finale du procès-verbal du 25 janvier 2022 a été déposée sur le site Internet du CCSEHDAA. ▪ Point 5 (page 4) – Kileka Coulibaly : faire parvenir à Sophie Desjardins le nom du parent qui sera nommé pour pourvoir le poste vacant au CCSEHDAA. ▪ Point 7 (page 4) – Sophie Desjardins : dépôt de la lettre adressée au ministre de l'Éducation par le RCP-3L, du rapport de 2018 de la Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse et d'un document Word pour la comptabilisation des commentaires de chacun des membres dans le Teams du CCSEHDAA (rencontre 4_8 mars 2022). Les documents ont été déposés comme convenu dans le Teams du CCSEHDAA. ▪ Point 7 (page 5) - Kileka Coulibaly : faire parvenir une invitation à madame Isabelle Gélinas, Directrice générale du CSSDM, pour participer à la rencontre du CCSEHDAA du 8 mars 2022. L'invitation a été lancée. Mme Gélinas est présente à cette rencontre du 8 mars 2022. 			

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>Présentation de Mme Isabelle Côté. M. Benoît Laforest étant absent, Mme Isabelle Côté le remplace lors de cette rencontre. Elle est directrice adjointe aux Services à l'élève. Elle est responsable du bureau de l'adaptation scolaire et des élèves à besoins particuliers. Elle rappelle que le bureau des Services à l'élève travaille étroitement avec les écoles et apporte du soutien et de l'accompagnement pour s'assurer de répondre aux besoins de l'ensemble des enfants.</p> <p>Commentaires – Lettre au ministre de l'Éducation - Suivi du rapport de 2018 de la commission des droits de la personne et droits de la jeunesse - rédigée par le RCP-3L. Mme Coulibaly propose de revenir sur le document qui comporte les commentaires des membres du CCSEHDAA. Elle tient à mentionner, en premier lieu, qu'elle a proposé au président du Comité de parents de Laval, qui fait partie des 3L, de le rencontrer au sujet de la lettre qui a été envoyée au ministère. Elle est en attente d'une date de rencontre. Un suivi sera réalisé auprès des membres du CCSEHDAA lorsque la rencontre aura eu lieu.</p> <p>Mme Coulibaly donne la parole aux membres.</p> <p>Mme Roby développe les idées qu'elle a inscrites dans le document qui a été déposé sur le Teams. Elle suggère de créer un groupe de travail afin de rédiger une lettre au Ministère. Elle s'enquiert, auprès des membres, en lien avec les demandes qui seront faites au Ministère. En comparaison, elle relate le travail réalisé par le RCP-3L, et ce, en saluant leur l'initiative et en appuyant leurs demandes. Elle rajoute dans sa proposition de mettre en copie conforme le Centre de services scolaire de Montréal ainsi que d'autres organismes de défense des droits.</p> <p>Mme Bond est en accord avec l'ensemble des points soulevés par Mme Roby. Elle approuve entièrement le fait de mettre en copie conforme le Centre de services scolaire de Montréal et des organismes (exemple : l'Office des personnes handicapées du Québec). Elle considère que cette stratégie aura pour effet de renforcer le message.</p>			<p>Kileka Coulibaly : Communiquer aux membres du CCSEHDAA les informations transmises par le président du Comité de parents de Laval.</p>

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>Mme Léveillé partage les suggestions de Mme Roby. Elle proposition aussi de faire parvenir la lettre au premier ministre du Québec. Celui-ci étant au-dessus des deux ministères, il devrait être informé qu'un travail considérable reste à faire.</p> <p>Il a été décidé de créer un comité de travail afin d'écrire une lettre. Mme Roby, Mme Bond ainsi que Mme Léveillé seront chargées de rédiger une proposition de lettre. Une fois les travaux terminés, une présentation sera faite au grand comité.</p>			Mme Roby, Mme Bond et Mme Léveillé : Présentation de la proposition de lettre.
5	<p>Remplacement du siège vacant (membre parent) Le comité de sélection qui devait procéder à la nomination du nouveau membre n'a pas été en mesure de le faire. De ce fait, Mme Coulibaly soumettra ce point lors de la prochaine rencontre du Comité de parents prévue le jeudi 10 mars 2022.</p>			Kileka Coulibaly : Faire parvenir à Sophie Desjardins le nom du parent qui sera nommé au CCSEHDAA.
6	<p>Questions du public Aucune question du public.</p>			
7	<p>Questions diverses Aucun point n'a été soulevé.</p>			
8	<p>Prochaine rencontre : La prochaine rencontre est prévue pour le 13 avril 2022 de 19 h à 21 h 30.</p>			
9	<p>Fermeture de la séance : La séance est levée à 19 h 56</p>			

Prise de notes : Sadia Firoud